Colonies de vacances

NOS ENFANTS EN DANGER ?

CCIDENTS, IMPRUDENCES, PÉDOPHILIE... DES FAITS DIVERS JETTENT UNE LUMIÈRE CRUE SUR CES STRUCTURES D'ENCADREMENT. PAR FRÉDÉRIC BRILLET

Les colonies de vacances ne sont pas toutes jolies-jolies, n'en déplaise à Pierre Perret. Et le problème ne tient pas seulement à la météo pourrie ni aux poux attrapés dans les chambrées. Si les parents sont généralement ravis de souffler un peu en envoyant leurs enfants loin de chez eux, ils le sont bien davantage de les retrouver. Malheureusement, tous ne vivent pas cette expérience. Le 20 juillet dernier, dans la banlieue lyonnaise, un bus transportant quarante-cinq enfants a pris feu. Les petits en ont été quittes pour des cauchemars. Huit jours plus tard, un adolescent se noyait, dans l'Aude, dans un lac interdit à la baignade *(lire l'encadré)*. Puis on apprenait que la mairie de Gennevilliers avait sanctionné, avant de se rétracter, quatre animateurs sportifs qui suivaient le ramadan, leur contrat de travail précisant qu'ils devaient s'hydrater et manger convenablement pour des raisons de sécurité. Deux ans plus tôt, deux enfants de la ville avaient été blessés dans un accident de minibus dû au malaise de la conductrice, alors en plein jeûne. D'autres exemples récents, parfois tragiques, ont alerté les pouvoirs publics.

Négligence. Parties découvrir la Californie avec l'agence Cousins d'Amérique, Léa Baldaccini et Orane Pozzo di Borgo sont mortes dans l'accident du minibus qui les transportait, le 23 août 2009. Le séjour, mal organisé, oblige à rouler sous une chaleur écrasante jusqu'à 1 000 kilomètres par jour avec impossibilité de relai au volant. Négligents, les animateurs-chauffeurs laissent les ados dormir à l'arrière sans ceinture. Trois ans plus tard, Nathalie Baldaccini, la mère de Léa, accuse Cousins d'Amérique, qui appartient au même groupe que Telligo, la marque leader de ce secteur : « Ce prestataire, qui propose des séjours haut de gamme par le prix, a rogné sur les prestations et la sécurité pour maximiser ses profits. » Un procès devrait établir les responsabilités en décembre.

Incendie *Le 20 juillet dernier, un bus transportant quarante-cinq enfants s'est embrasé, en périphérie de Lyon, vers 2 heures du matin. Grâce au sang-froid du chauffeur, il n'y a eu aucune victime.*

Chaque année, 1,8 million de Français partent en colo

Pédophilie. Les crimes sexuels commis en colonie sont rares. Toutefois, en juillet, la cour d'appel de Riom (Puy-de-Dôme) a condamné Benjamin Renou, un animateur, à dix-neuf ans de réclusion pour viols et agressions sexuelles sur sept mineurs, entre 1999 et 2007. Habile, « l'ex-moniteur se déplaçait régulièrement pour échapper aux soupçons et ciblait des enfants très jeunes, qui ne parlent guère », raconte Me Alain Chartier-Prévost, avocat des parties civiles.

Sport extrême. Le mercredi 11 juillet, en Ardèche, une randonnée nocturne à VTT est proposée. On ne sait si c'est la fatigue ou la malchance qui est en cause, mais à 21 h 30, Nawel, une jeune Roubaisienne de 12 ans, a percuté le parapet d'un pont avant de basculer dans un ravin.

Du coup, les parents se demandent quels risques encourent les 1,8 million de jeunes qui partent chaque année. « Le seul mort dont on parle dans les médias, c'est celui de la colonie Planète Aventures de l'Aude alors que la plupart des noyades surviennent dans le cadre familial », tente de relativiser Mehdi Coly, directeur général de Vitacolo, un organisateur de séjours.

Diplôme au rabais. Peu nombreux au regard du nombre de partants, ces accidents ou scandales révèlent cependant de sérieux dysfonctionnements. D'abord, le Brevet d'aptitude à la formation d'animateur (Bafa), premier diplôme indispensable pour encadrer des enfants, n'a rien de sélectif. « Il est donné à tous ceux qui s'inscrivent. Résultat, on se retrouve avec des animateurs parfois plus motivés par l'idée de partir en vacances que par le métier », critique Florent Bayard, ancien animateur et formateur.

Forçats de l'animation. Les employeurs ne respectent guère cette main-d'œuvre aussi abondante que précaire. À 18 ans, un animateur débutant peut se retrouver à encadrer des enfants dans un pays dont il ne maîtrise pas la langue. Les conditions de travail sont à l'avenant. Bien que payés en deçà du smic horaire, les animateurs sont responsables vingt-quatre heures sur vingt-quatre d'enfants qu'ils véhiculent et accompagnent dans toutes leurs activités, souvent très physiques. Ils se retrouvent pour souffler au cinquième repas, pris vers 23 heures après le coucher des petits. Des sas de décompression parfois arrosés ou enfumés de substances illicites. « On a fini par interdire totalement l'alcool dans nos centres, faute de pouvoir contrôler si la consommation demeurait raisonnable. Mais ça n'est pas le cas partout », remarque Mehdi Coly. Les conséquences de ces dérapages peuvent être dramatiques. Douze ans après l'accident de la route qui a causé la mort de son frère Akim parti en colo en Ardèche, Mustapha Chikh en veut encore à l'animateur qui était au volant du minibus. « Il prétendait avoir été ébloui par le soleil, en fait, il s'était endormi car il avait fait la fête toute la nuit. »

Le brevet est délivré à tous ceux qui s'inscrivent

Logique commerciale. Tout aussi inquiétant, le recul des valeurs propres aux colos. « Les aspects solidarité républicaine et éducation citoyenne ont reculé. Les participants, de plus en plus des ados, y viennent dans un esprit de consommation », analyse Laura Lee Downs, auteur d'*Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours* (éd. Perrin). Indice révélateur, les structures associatives se font désormais concurrencer par des colonies à statut commercial plus haut de gamme. Ces dernières surenchérissent avec des activités onéreuses comme la plongée, le parapente ou le rafting. D'où un accroissement des risques, même si l'encadrement et les règles de sécurité ont été renforcés. Le temps des colos à la papa est révolu. ■

Témoignage

Une mère accuse

À la fin juillet, Jean-Bertrand, 17 ans, s'est noyé en co dans l'Aude. Yvana, sa mère, a décidé de porter plainte.

Le 28 juillet, Jean-Bertrand Clerval s'est noyé lors d'une ba gnade organisée par la colonie de vacances Planète Aventur Selon les résultats de l'enquête, Loïc M., le responsable de séjour dans l'Aude, et les deux animatrices accompagnant groupe de seize adolescents, savaient que nager était interdit da le lac du gouffre de l'Œil-Doux, à Fleury-d'Aude. Mais le re ponsable aurait balayé les réticences de ses animatrices : la veil le groupe ne s'y était-il pas déjà baigné sans problème ? C'est v 16 h 30, ce samedi, que Jean-Bertrand Clerval, qui venait de sa ter d'un rocher, commence à agiter les bras pour réclamer l'aide. Puis il coule avant que les autres baigneurs puissent porter secours. Il faudra une heure à l'équipe de sapeurs-pompi pour repêcher le corps, par 10 mètres de fond. Yvana Clermy mère de l'adolescent, confie son indignation.

VSD. Cet accident a-t-il à voir avec la condition physique de votre fils Jean-Bertrand ?

Yvana Clermy. Pas du tout. Mon fils était en bonne santé. Il ét très sportif et c'était un bon nageur. Mais on l'a emmené baigner dans un endroit dangereux.

VSD. Qu'avez-vous à dire après ce drame ?

Y. C. Je ressens de la tristesse mais aussi de la colère. Comment responsables de ce séjour ont-ils pu être aussi imprudents ? I qu'on m'a annoncé la mort de mon fils, je me suis rendue là-b où les gendarmes m'ont reçue. Ils m'ont confirmé qu'il s'agit d'u très grave faute professionnelle puisque le responsable du séjo savait la baignade interdite. Celui-là, je n'ai pas voulu le voir.

VSD. Qu'allez-vous faire ?

Y. C. Je suis décidée à porter plainte pour qu'aucune mère n' plus jamais à supporter une telle épreuve. Puis j'essaierai de conso mes autres enfants. ■ **Recueilli par F. B.**

PHOTOS : MOUILLAUD/MAXPPP - NAFT/LE PARISIEN/MAXPPP

Témoignage

Une mère accuse

À la fin juillet, Jean-Bertrand, 17 ans, s'est noyé en colo dans l'Aude. Yvana, sa mère, a décidé de porter plainte.

Le 28 juillet, Jean-Bertrand Clerval s'est noyé lors d'une baignade organisée par la colonie de vacances Planète Aventures. Selon les résultats de l'enquête, Loïc M., le responsable de ce séjour dans l'Aude, et les deux animatrices accompagnant le groupe de seize adolescents, savaient que nager était interdit dans le lac du gouffre de l'Œil-Doux, à Fleury-d'Aude. Mais le responsable aurait balayé les réticences de ses animatrices : la veille, le groupe ne s'y était-il pas déjà baigné sans problème ? C'est vers 16 h 30, ce samedi, que Jean-Bertrand Clerval, qui venait de sauter d'un rocher, commence à agiter les bras pour réclamer de l'aide. Puis il coule avant que les autres baigneurs puissent lui porter secours. Il faudra une heure à l'équipe de sapeurs-pompiers pour repêcher le corps, par 10 mètres de fond. Yvana Clermy, la mère de l'adolescent, confie son indignation.

VSD. Cet accident a-t-il à voir avec la condition physique de votre fils Jean-Bertrand ?

Yvana Clermy. Pas du tout. Mon fils était en bonne santé. Il était très sportif et c'était un bon nageur. Mais on l'a emmené se baigner dans un endroit dangereux.

VSD. Qu'avez-vous à dire après ce drame ?

Y. C. Je ressens de la tristesse mais aussi de la colère. Comment les responsables de ce séjour ont-ils pu être aussi imprudents ? Dès qu'on m'a annoncé la mort de mon fils, je me suis rendue là-bas où les gendarmes m'ont reçue. Ils m'ont confirmé qu'il s'agit d'une très grave faute professionnelle puisque le responsable du séjour savait la baignade interdite. Celui-là, je n'ai pas voulu le voir.

VSD. Qu'allez-vous faire ?

Y. C. Je suis décidée à porter plainte pour qu'aucune mère n'ait plus jamais à supporter une telle épreuve. Puis j'essaierai de consoler mes autres enfants. ■ **Recueilli par F. B.**

PHOTOS : MOUILLAUD/MAXPPP - NAFTI/LE PARISIEN/MAXPPP